

Projet Quartiers Libres

Fiche présentation

Avril 2021

Les démarches immédiates :
La piétonisation du boulevard Boyer

Opération Piétonisation du boulevard Boyer

Localisation Boulevard Boyer, section située entre la rue d'Orange et la rue Belle de Mai

Contexte

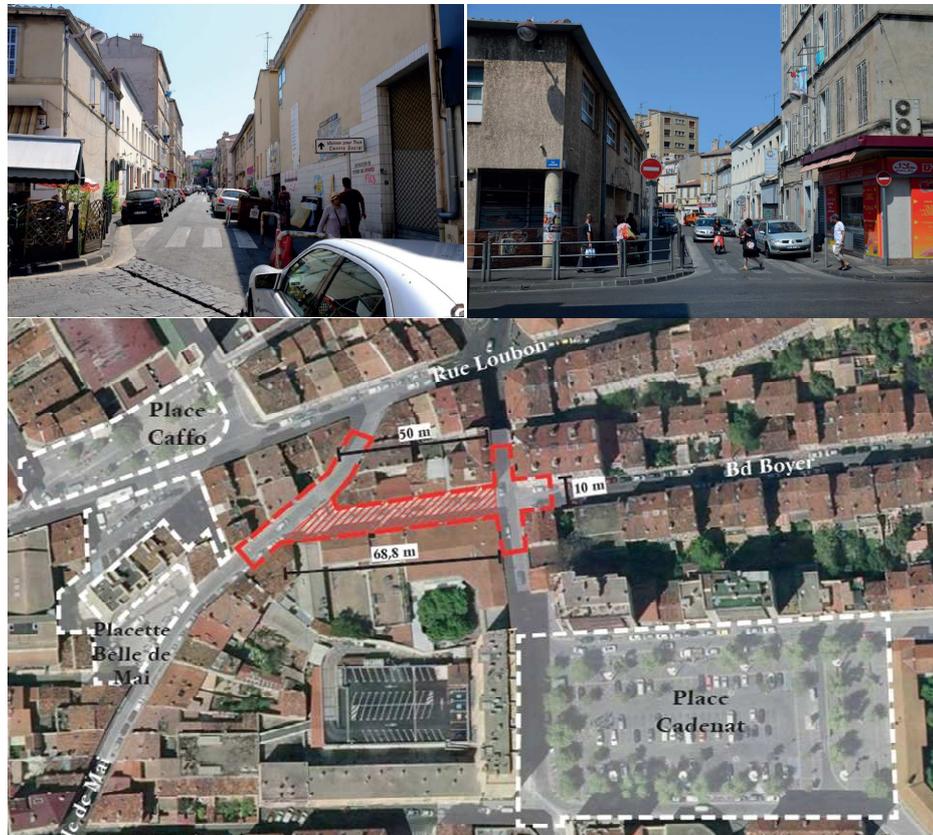
Le Boulevard Boyer est une voie qui comporte deux sections :

- La première fait le lien entre deux rues majeures et commerçantes du quartier, la rue Belle de Mai et la rue d'Orange.
- La seconde section, à l'est de la rue d'Orange, est une voie en impasse, uniquement résidentielle.

C'est la première section, longue de seulement 68 mètres, qui fait l'objet de cette étude en vue d'une piétonisation.

A l'échelle du quartier, cette voie correspond à une liaison piétonne majeure entre la place Caffo, où se situe l'arrêt principal des bus desservant le quartier, et la place Cadenat, centre marchand et de services urbains (école publique Bernard-Cadenat, supermarché, marché forain, banques, etc.). Quatre Etablissements Reçevant du Public (ERP) donnent sur le boulevard : un bar, un restaurant, le centre social Belle de Mai (la Maison pour Tous) et un groupe scolaire privé. Les entrées d'immeubles privés sont rares. La Maison pour Tous dispose de deux bâtiments de part et d'autre de la rue.

En raison de ces équipements, le Boulevard Boyer connaît une fréquentation piétonne importante qui fait de lui, l'un des espaces publics le plus animé du quartier de la Belle de Mai.



Localisation du Boulevard Boyer (Crédit : Güller Güller/TVK).

Opération

Le projet s'inscrit dans le cadre des **démarches immédiates « tests » pour l'aménagement des espaces publics**. Le site a été choisi lors de la séance de concertation du 29 avril 2019 pour faire partie des 5 sites à aménager en premier. Il s'agit de valoriser ses qualités et son potentiel d'utilisation, mais également d'améliorer l'accès aux différents établissements, et conforter notamment le fonctionnement du centre social.

Des entretiens avec l'ensemble des acteurs (bar, établissements divers, habitantes et habitants...) ont permis de définir les enjeux et les besoins de chacun. Par exemple, pour l'école privée, les parents ont exprimé le besoin d'un « dépose minute » pour faciliter le dépôt des enfants. Une analyse des flux piétons et de véhicules a donc été effectuée pour mesurer l'importance de cette pratique aux heures d'affluence.

Le projet proposé s'appuie sur ces besoins et sur les différentes études réalisées et propose 2 temps :

Temps 1 : la pacification de la rue par des modifications du stationnement et l'expérimentation d'aménagements transitoires sur trottoir

- La réorganisation du stationnement libérant de l'espace piéton supplémentaire, tout en maintenant les fonctions de livraison
- Une banderole à l'entrée de la rue depuis la rue Belle de Mai et des aménagements transitoires sur trottoirs, pouvant être fabriqués par le centre social et associations partenaires, et permettant l'évolution de l'ambiance de la rue, tout en lui conférant un caractère piéton (principe d'une zone de rencontre)
- Des occupations événementielles permettant la fermeture ponctuelle de la rue à la circulation, encouragées à travers les actions du centre social et des associations volontaires

Temps 2 : une piétonisation définitive du boulevard suite au bilan des phases transitoires

- La circulation automobile réservée aux riveraines et riverains, aux livraisons et aux services de sécurité et le stationnement supprimé. Des bornes escamotables permettraient de réguler les flux de véhicules motorisés. Le dépose minute à proximité de l'école privée serait accessible aux parents durant les heures d'affluence.
- La question du maintien d'un dépose minute à moyen terme reste encore à étudier, le principe de la piétonisation étant de démontrer la qualité d'accès piéton à l'ensemble des établissements, y compris l'école
- Possibilité de végétaliser l'emprise des places de stationnement actuelles par le centre social (Maison pour Tous) et d'organiser des ateliers ouverts/événements réguliers
- Ensemble de la chaussée dédiée aux piétons, offrant un confort urbain favorisé par la qualité des matériaux et le jeu d'ombre et de lumière de la végétation
- Piste cyclable sécurisée pour les cyclistes et accès aux établissements facilité pour les services d'intervention (pompiers, police)

-
- Investigations préalables**
- ✓ Identification des sites d'intervention potentiels pour une 1^{ère} phase sur les espaces publics : 2018-2019
 - ✓ Concertation pour le choix des sites prioritaires : avril 2019

-
- Conception**
- ✓ État des lieux du site / cartographie de l'existant : 2019
 - ✓ Identification et rencontres avec les principaux acteurs du site / Identification des besoins et enjeux : 2020
 - ✓ Entretiens avec les différents établissements concernés : été 2019
 - ✓ Comptage des flux piétons et voitures en heure de pointe : 12 décembre 2019

-
- Réalisation**
- (Échéances suivant les résultats des phases précédentes)*
- ✓ Fiche de lot proposant des aménagements à très court et à long terme : 2020
 - ✓ Centre social mobilisé pour la réalisation et l'animation premiers aménagements, avec son partenaire *Les compagnons bâtisseurs*: février 2020 (réunion de démarrage)
 - Proposition d'aménagement (fiche de lot) à présenter et débattre avec Ville de Marseille pour pouvoir ensuite être proposée aux acteurs et aux habitantes et habitants : 2021
 - Réorganisation du stationnement temporairement via un arrêté de voirie Ville de Marseille : à définir en concertation avec les parties-prenantes
 - Délivrance du visa-vert et organisation d'événements ponctuels nécessitant la fermeture de la voie : dès l'autorisation obtenue

-
- Mise en service**
- Premiers aménagements légers sur la rue, afin que le centre social puisse l'utiliser et profiter des beaux jours : 2021
 - Réalisation de la piétonisation prévue dans le temps 2 : 2022-2023
-